

**DELIBERATION DU SYNDICAT CENTRE HERAULT
SEANCE DU 22 MARS 2023**

Date de convocation : 16 mars 2023

Membres en exercice	24
Présents	8
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

L'an Deux mille vingt-trois et le 22 mars, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président.
Présents : M. Francis BARDEAU, M. Daniel VALETTE, M. Jean François SOTO, Mme Véronique NEIL, Mme Marie Hélène SANCHEZ, M. Martine BONNET, M. Bertrand ALEIX,
Absents excusés: M. Claude REVEL, Mme Isabelle SILHOL, M. Jean Luc REQUI, M. Ludovic CROS, M. Daniel FABRE, Mme Sophie COSTEAU, M Serge DIDELET, Mme Isabelle LE GOFF, M. Jean TRINQUIER, M. Frédéric ROIG, Mme Isabelle PERIGAULT, Mme Danièle JOSEPH, M. José MARTINEZ, M. Daniel REQUIRAND, M. Grégory BRO, M. David CABLAT
Pouvoirs : M. Claude REVEL à M. Francis BARDEAU
Mme Isabelle SILHOL à M. Olivier BERNARDI
Secrétaire de séance : Mme Véronique NEIL

Objet : Approbation de la convention de partenariat entre le Syndicat Centre Hérault et la Ressourcerie Cœur d'Hérault pour la gestion et l'hygiénisation des kits de prêts de couches lavables

Monsieur le Président indique que le Syndicat Centre Hérault gère en régie un service de prêt des kits de couches lavables aux familles et professionnels de la petite enfance de son territoire pour une durée de 1 mois. Jusqu'à présent, le lavage était effectué par l'entreprise Couchicoucha. Cette dernière souhaitant arrêter son activité d'entretien des kits, le Syndicat Centre Hérault s'est tourné vers la Ressourcerie Cœur d'Hérault pour réaliser les prestations de gestion des prêts et d'entretien des kits.

L'estimation du coût annuel de cette prestation a été évaluée à 1 575€/an à la charge du Syndicat Centre Hérault.

Il présente la convention de partenariat qui a pour objet d'établir les conditions financières, techniques et administratives entre le Syndicat Centre Hérault et la Ressourcerie Cœur d'Hérault pour la gestion et l'hygiénisation des kits de prêts de couches lavables.
Il soumet à l'approbation la convention, annexée à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Comité Syndical à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat entre le Syndicat Centre Hérault et la Ressourcerie Cœur d'Hérault pour la gestion et l'hygiénisation des kits de prêts de couches lavables.

AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président du Syndicat Centre Hérault
Olivier BERNARDI



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
.../.../2023
et publié ou notifié le : .../.../2023